

# REGLEMENT



La bibliothèque communale de Saillon met ses documents à la disposition du public et ceci gratuitement.

## **Inscription**

Toute personne utilisant pour la première fois les services de la bibliothèque doit remplir un questionnaire informatisé. L'accord des parents est demandé verbalement pour les moins de 15 ans.

## **Prêt**

- ❖ Chaque lecteur peut emprunter 4 documents.
- ❖ La durée du prêt est de 30 jours.
- ❖ Une prolongation peut être accordée à l'échéance, pour autant que le document ne soit pas réservé par un autre usager.
- ❖ Le public est tenu d'avoir le plus grand soin des livres.
- ❖ Un document perdu ou détérioré doit être remplacé ou payé, y compris son équipement.
- ❖ Durant les vacances scolaires, le nombre de documents pourra être augmenté.

## **Rappel**

Le rappel des documents en retard se fait par courrier postal. L'amende perçue est de CHF 1.50 par semaine de retard et pour les 4 livres empruntés.

En cas de non-réponse après trois rappels et un avertissement écrit, les documents sont facturés et l'encaissement se fera par l'administration communale.

## **Horaire**

Les heures d'ouverture de la bibliothèque sont les suivantes :

<b>Lundi</b>	<b>: 16 h 00 - 18 h 30</b>
<b>Mercredi</b>	<b>: 19 h 00 - 20 h 30</b>
<b>Vendredi</b>	<b>: 16 h 00 - 18 h 00</b>

Pendant les vacances d'été, la bibliothèque est ouverte chaque lundi de 16 h à 20 h.  
Durant l'année, la bibliothèque est fermée les jours fériés.



Références de la bibliothèque : **Bibliothèque de Saillon**  
**Chemin des Ecoliers 109**  
**1913 Saillon**

**027.744.38.46**